

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 034-5577/19/BM

■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention MET 19/10355/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Suite à la signature de la convention cadre de partenariat entre Aix-Marseille Université et la Métropole, il est proposé de soutenir des manifestations et actions qui valorisent du travail des équipes universitaires et de recherche.

En effet, elles contribuent à accroître notre notoriété scientifique et à développer le caractère innovant du territoire. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions portées par Aix-Marseille Université avec une incidence financière totale de 23 070€, comme suit :

- 4 200€ pour l'aide à l'organisation de la 8^{ème} conférence internationale sur le thème « Piscines et spas », du 18 au 22 mars 2019 organisée par le LCE, Laboratoire de Chimie de l'Environnement.

- 1 275€ pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « Théâtre-texte-transfert- l'Arche éditeur, passeur entre les cultures, traduire le théâtre », du 21 au 23 mars 2019, organisé par ÉCHANGES, Équipe d'accueil sur les Cultures et Humanités Anciennes et Nouvelles Germanique et Slaves.

- 2 500€ pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « La virilité dans le théâtre de Sénèque et ses émules, de Mussato à nos jours », du 27 au 29 mars 2019, organisé par le CIELAM, Centre Interdisciplinaires d'Études des Littératures d'Aix-Marseille.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

- 1 245€ pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « Les institutions financières indépendantes : une nouvelle expertise ou un contre-pouvoir ? », le 29 mars 2019, organisé par le CEFF, Centre d'Études Fiscales et Financières.
- 3 000€ pour l'aide à l'organisation de la finale du championnat international sur le thème « Start-up lycée/collège », du 30 mars au 2 avril 2019, organisée par le SUIO, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation.
- 2 000€ pour l'aide à l'organisation de la deuxième biennale d'études sur la chanson sur le thème « Du malentendu dans la chanson », du 2 au 3 avril 2019, organisée par le CAER, Centre Aixois d'Études Romanes.
- 2 000€ pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « Quand on a la terre sous l'ongle : le modelage dans le monde grec antique », du 3 au 5 avril 2019, organisé par le CCJ, Centre Camille Jullian.
- 3 350€ pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « Psychanalyse et cinéma : éthique, esthétique et politique », du 9 au 11 mai 2019, organisé par le LPCPP, Laboratoire de Psychopathologie Clinique, de Psychopathologie et de Psychanalyse.
- 2 000€ pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « Les significations des réformes du divorce », du 16 au 17 mai 2019, organisé par le LDPSC, Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles.
- 1 500€ pour l'aide à l'organisation du colloque sur le thème « Médiation et inter normativité », le 17 mai 2019, organisé par le CDE, Centre de Droit Économique.

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les manifestations/colloques :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Le LCE, « Piscines et spas », à Du 18 au 22 Laboratoire de Marseille, au World Trade Chimie de Center mars 2019 GU 2019.00549			N-1 : 0€ N-2 : 0€	8 000€	94 275€ Co financeurs : 10 000€ Ministère de la Santé 6 000€ CD 13 4 200€ Ville de Marseille 48 375€ droits inscription 4 500€ BQR 3 000€ Fonds propres LCE 10 200€ Sponsors	4 200€ Soit 4, 5% du budget prévisionnel
Le laboratoire ÉCHANGES, Équipe d'accueil sur les Cultures et Humanités Anciennes et Nouvelles Germanique et Slaves GU 2019.00875	« Théâtre-texte-transfert- l'Arche éditeur, passeur entre les cultures, traduire le théâtre », à Marseille espace Fernand Pouillon	Du 21 au 23 mars 2019	N-1 : 0€ N-2 : 0€	1 275€	14 700€ : Co financeurs : 1 275€ CD 13 1 000€ Collège Doctoral franco-allemand 4 000€ Université franco-allemande 1 000€ Goethe institut 1 650 FIR AMU 1 000€ CIELAM 3 500€ fonds propres Échanges	1 275€ Soit 8, 7% du budget prévisionnel
Le CIELAM, Centre Interdisciplinaires d'Études des Littératures d'Aix-Marseille GU 2019.00877	« La virilité dans le théâtre de Sénèque et ses émules, de Mussato à nos jours », à Marseille, Maison du Théâtre, campus de Saint-Charles, Théâtre du Gymnase	Du 27 au 29 mars 2019	N-1 : 2 000€ N-2 : 5 000€	2 500€	13 500€ Co financeurs : 2 000€ CD 13 3 000€ FIR AMU 1 000€ CAER 4 000€ Amidex 1 000€ fonds propres CIELAM	2 500€ Soit 18, 5% du budget prévisionnel

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Métropole Aix-Marseille-Provence
ECO 034-5577/19/BM

Le CEFF, Centre d'Études Fiscales et Financières GU 2019.00794	« Les institutions financières indépendantes : une nouvelle expertise ou un contre-pouvoir ? », à Aix-en-Provence sur le campus de la FDSP	Le 29 mars 2019	N-1 : 0€ N-2 : 0€	1 245€	6 245€ Co financeurs : 3 000€ FIR 500€ FDSP 1 500€ fonds propres CEFF	1 245€ Soit 19, 9% du budget prévisionnel
La SUIO, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation GU 2019.00456	« Start-up lycée/collège », à Marseille, sur le campus de Luminy	Du 30 mars au 2 avril 2019	N-1 : 18 000€ N-2 : 13 000€	10 000€	34 156€ Co financeurs : 14 000€ CD 13 5 000€ sponsors 5 156€ fonds propres SUIO	3 000€ Soit 8, 8% du budget prévisionnel
Le CAER, Centre Aixois d'Études Romanes GU 2019.00876	« Du malentendu dans la chanson », du 2 au 3 avril 2019, à Aix-en-Provence sur le campus ALLSH	Du 2 au 3 avril 2019	N-1 : 0€ N-2 : 6 000€	2 000€	9 535€ Co financeurs : 535€ droits inscription 1 500€ FIR AMU 2 000€ Amidex Ondes 1 500€ CIELAM 500€ LESA 1 500€ fonds propres CAER	2 000€ Soit 20, 9% du budget prévisionnel
Le CCJ, Centre Camille Jullian GU 2019.00890	« Quand on a la terre sous l'ongle : le modelage dans le monde grec antique », à Aix-en-Provence, sur le campus de la MMSH	Du 3 au 5 avril 2019	N-1 : 5 000€ N-2 : 3 000€	2 000€	12 460€ Co financeurs : 5 000€ Labex Med 380€ IRAA 1 080€ FIR AMU 2 000€ fonds propres CCJ 1 500€ AUF (Agence Universitaire Francophonie) 500€ EFA (École Française d'Athènes)	2 000€ Soit 16% du budget prévisionnel
Le LPCPP, Laboratoire de Psychopathologie Clinique, de Psychopathologie et de Psychanalyse. GU 2019.00920	« Psychanalyse et cinéma : éthique, esthétique et politique », à Aix-en-Provence sur le campus ALLSH, Maison de la Recherche	Du 9 au 11 mai 2019	N-1 : 0€ N-2 : 0€	3 350€	16 084€ Co financeurs : 3 350€ CD13 5 900€ droits inscription 1 434 Agence Universitaire Francophonie 1 300€ FIR AMU 500€ LESA AMU 250€ fonds propres LPCPP	3 350€ Soit 20, 8% du budget prévisionnel
Le LDPSC, Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles. GU 2019.00847	« Les significations des réformes du divorce », du 16 au 17 mai 2019, à Aix-en-Provence sur le campus de la FDSP	Du 16 au 17 mai 2019	N-1 : 1 500€ N-2 : 3 500€	2 000€	11 072€ Co financeurs : 500€ CD 13 2 220€ droits inscription 375€ fonds propres CERHIIP 2 477€ fonds propres LDPSC 1 500€ FIR 2 000€ ED	2 000€ Soit 18, 1% du budget prévisionnel
Le CDE, Centre de Droit Économique. GU 2019.00805	«Médiation et inter normativité », à Aix-en-Provence sur le campus de la FDSP	Le 17 mai 2019	N-1 : 7 500€ N-2 : 5 000€	3 000€	11 430€ Co financeurs : 2 000€ FDR 2 500€ FIR AMU 3 930€ fonds propres CDE	1 500€ soit 13, 1% du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 23 070 euros à Aix-Marseille Université pour l'organisation des manifestations et colloques et, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour les manifestations qui se sont tenues avant le présent Bureau.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 avril 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- La délibération n°ECO 007-2442/17/BM du 19 octobre 2017 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence approuvant la convention cadre entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix-Marseille Université, signée le 15 décembre 2017.
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université et à ses étudiants.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions au profit d'Aix-Marseille Université pour l'aide à l'organisation de manifestations et colloques pour un montant total de 23 070 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 sur l'État Spécial du Territoire du CT2 - ligne 23 - 657382.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART